



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS  
SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-sept août deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

**Étaient convoqués :** Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSBOIS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, M. ROBERT Bruno, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

**Étaient excusés :**

Mme DESNOS Caroline a donné procuration à Mme MADIOT Séverine ;  
Mme Marie-Claude HAMARD a donné procuration à M. Étienne GLÉMOT ;  
Mme Céline HUBERT a donné procuration à M. Samuel LOREAU ;  
M. ROBERT Bruno a donné procuration Mme PELLETIER Estelle ;  
Mme SORET-LENEUTRE Valérie a donné procuration à M. GABORIAUD Bernard.

**Était absent :**

M. RAYNAL Michel.

**Secrétaire de séance : M. Nooruddine MUHAMMAD**

Nombre de conseillers en exercice..... 29  
Nombre de conseillers présents.....23  
Nombre de suffrages exprimés..... 28  
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie

**2024-09-08 / Études d'amélioration des systèmes de production de chaleur – groupe scolaire Edmond Girard**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur** Proposition de Monsieur le Maire ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

La commune a décidé de demander le transfert de la compétence « chaleur renouvelable » pour la production bois au Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine et Loire (SIEML) pour l'exploitation de la chaufferie du groupe scolaire Edmond Girard. Le syndicat souhaite connaître l'état des équipements avant le transfert afin de garantir un fonctionnement optimal du système.

Le SIEML, au vu de l'article IV.2.1 « Aides à la décision : actions réalisées par le SIEML » de son règlement financier, propose aux collectivités de leur apporter son expertise et son accompagnement au travers le portage d'étude

d'amélioration des systèmes existants sur les installations bois. L'étude ainsi enclenchée sera portée et financée à 60 % par le syndicat, la commune du Lion d'Angers étant adhérente au service de conseil en énergie, et le coût à sa charge s'élèvera au maximum 4 000 €.

**Ouï** le rapporteur ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

- **D'approuver** la demande d'étude au SIEM, dans le cadre de ses aides à la décision, pour la réalisation d'une étude d'amélioration des systèmes de production de chaleur bois situés au groupe scolaire Edmond Girard, et ce préalablement au transfert de cette compétence,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer la convention de financement de cette étude,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre  
Le Lion d'Angers, 02 septembre 2024.

Le Maire,  
**Étienne GLÉMOT**

Le secrétaire de séance,  
**Nooruddine MUHAMMAD**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Publié sur le site internet le :

Délibération 2024-09-08